

# GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

## PEGASUS YACHTING

Applicable from 01<sup>st</sup> January 2025

### **CLAUSE 1 - PURPOSE AND SCOPE**

These general terms and conditions of sale (GTC) govern all negotiations/transactions and constitute the legal and commercial basis of all sales made by our company. They are systematically sent or given to each buyer/customer with each quote for acceptance and to enable order placement. They are also included with our orders and invoices for reference.

The general terms and conditions of sale described below detail the rights and obligations of the company PEGASUS and its customer in the context of the sale of goods and services provided.

Any acceptance of PEGASUS quotes/purchase orders implies acceptance of the attached General Terms and Conditions and implies the buyer's unreserved adherence to these conditions.

### **CLAUSE 2 - PRICE**

Any acceptance of PEGASUS quotes/purchase orders implies acceptance of the attached General Terms and Conditions and implies the buyer's unreserved adherence to these conditions.

PEGASUS reserves the right to modify its prices at any time before order confirmation should economic conditions change. However, it undertakes to invoice the goods and services ordered at the prices indicated when the order was registered.

### **CLAUSE 3 - LATE PAYMENT**

In the event of total or partial non-payment of goods delivered or services performed by the due date, the buyer must pay PEGASUS a late payment penalty equal to three (3) times the legal interest rate increased by one (1) point.

The applicable legal interest rate is in force on the day of delivery of the goods.

This penalty is calculated on the total amount due, including VAT, and accrues from the payment due date without any prior formal notice being required.

In addition to late payment penalties, any sum, including the deposit not paid by its due date will automatically incur a fixed penalty of €500 for recovery and processing costs.

In case of late or non-payment of any (part) amount due to the Seller, the Buyer will be considered to be in default, without any notice being required. In such case the Seller has the right to cancel discount, if any. Interest in the current European interest rate published by the European Central Bank plus 1,0% per month will be due over the overdue amount as of the date of default.

### **CLAUSE 4 - TERMINATION CLAUSE**

If, within fifteen days of the implementation of clause 3 "Late Payment", the buyer has not paid the outstanding amounts, the sale will be automatically cancelled and may give rise to a claim for damages in favor of PEGASUS. PEGASUS may take legal action to protect its interests.

### **CLAUSE 5 - RETENTION OF TITLE CLAUSE**

PEGASUS retains ownership of the goods sold until full payment of the invoices.

This clause also applies to loaner equipment or equipment used during our service provision.

Therefore, if the buyer is subject to receivership or liquidation proceedings, PEGASUS reserves the right to reclaim, within the framework of the insolvency proceedings, the goods sold and remain unpaid.

### **CLAUSE 6 - TITLE RESERVATION CLAUSE**

Although PEGASUS retains ownership of the goods sold until full payment is received, upon receipt of the goods and services by the customer, the responsibility for their storage and use rests entirely with the customer.

PEGASUS shall not be held liable under any circumstances.

### **CLAUSE 7 - COMPLAINT**

In the event of a defect or non-conformity of the delivered products or services, the Buyer must notify PEGASUS in writing within 24 hours of receiving the defective products or the disputed service.

The claim must be sent to the email address [pegasus@pegasus.trade](mailto:pegasus@pegasus.trade).

The claim must include the following details: a precise description of the defect or non-conformity, the product or service reference, and any photographic or documentary evidence supporting the claim.

Upon receipt of the claim, PEGASUS will review the situation and provide a response within a reasonable timeframe, depending on the circumstances and from the date of receipt of the claim.

If the claim is deemed admissible, PEGASUS reserves the right to, at its sole discretion, conduct an expert assessment and/or repair and/or replace and/or refund the product and/or service. Under no circumstances will PEGASUS be liable for indirect or consequential damage resulting from the non-conformity of its products or services.

This claims clause does not limit the Buyer's statutory rights under applicable laws regarding legal guarantees.

This claims clause does not replace the Buyer's obligations under clauses 3 and 4 of these General Terms and Conditions.

### **CLAUSE 8 - WAIVER**

Any waiver by either party of any of its rights against the other party, or of any matter or default arising under this Agreement, shall be construed as a waiver of all subsequent rights, whether of the same or a different nature.

Each party agrees that it has a duty to mitigate damages.

### **CLAUSE 9 - DELIVERY**

Delivery is made:

- By direct handover of the goods to the buyer.
- Or by depositing the goods at the location indicated by the buyer on the order form.
- Or by delivery by carrier directly to the customer.

The delivery time indicated when the order is placed is for informational purposes only and is not contractually binding.

Consequently, any reasonable delay in the delivery of the products shall not entitle the buyer to:

- compensation for damages.
- the application of a discount or any other rebate.
- cancellation of the order.

The risk of transport is borne entirely by the buyer.

### **CLAUSE 10 - FORCE MAJEURE**

PEGASUS shall not be held liable for any failure to perform or delay in performing any of its obligations under these Terms and Conditions if such failure or delay is due to force majeure. For the purposes of this clause, force majeure shall mean any external, unforeseeable, and irresistible event as defined in Article 1148 of the French Civil Code.

### **CLAUSE 11 - COMPETENT COURT**

Any dispute relating to the interpretation and performance of these general terms and conditions of sale shall be governed by the United Kingdom's law.

In the absence of an amicable settlement, the dispute shall be brought before the Commercial Court of the United Kingdom, which shall have sole jurisdiction in matters relating to these terms and conditions.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## PEGASUS YACHTING

Applicables à compter du 01 Janvier 2025

### **CLAUSE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toutes les négociations/transactions et constituent le socle légal et commercial de toute vente faite par notre société et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur/client avec chaque devis pour acceptation et permettre de passer commande. Elles sont également transmises avec nos commandes et nos factures pour rappel.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société PEGASUS et de son client dans le cadre de la vente des marchandises et des services fournis.

Toute acceptation des devis/bon de commande de PEGASUS implique de fait l'acceptation des CGV qui y sont annexées et implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

### **CLAUSE 2 - PRIX**

Les prix des marchandises et services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société PEGASUS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment avant la confirmation de commande si les conditions économiques venaient à changer. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises et services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### **CLAUSE 3 - RETARD DE PAIEMENT**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées ou des prestations effectuées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société PEGASUS une pénalité de retard égale à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, majoré d'un (1) point.

Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d' exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 500 euros due au titre des frais de recouvrement et de traitement de dossier.

En cas de paiement tardif ou de non-paiement de tout montant (ou partie de montant) dû au Vendeur, l' Acheteur sera considéré comme étant en défaut, sans qu'aucune mise en demeure ne soit requise. Dans ce cas, le Vendeur a le droit d'annuler toute remise éventuelle. Des intérêts au taux d'intérêt européen en vigueur, publié par la Banque centrale européenne, majoré de 1,0 % par mois, seront dus sur le montant impayé à compter de la date du défaut.

### **CLAUSE 4 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause 3 "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société PEGASUS. PEGASUS pourra entreprendre toute action légale afin de protéger ses intérêts.

### **CLAUSE 5 - CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

PEGASUS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral de ces factures.

Cette clause est également valable pour le matériel de prêt ou les produits d'équipements utilisés lors de nos prestations de service.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société PEGASUS se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

### **CLAUSE 6 - CLAUSE DE RÉSERVE DE TITRE**

Bien que la société PEGASUS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, suite à la réception par le client des marchandises & services quels qu'ils soient, la responsabilité de stockage et d'utilisation est en totalité celle du client.

La société PEGASUS ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

### **CLAUSE 7 - RÉCLAMATION**

En cas de défaut de conformité ou de non-conformité des produits ou services livrés, l' Acheteur doit notifier la réclamation par écrit dans un délai de 24H à compter de la date de réception des produits défectueux ou de la prestation de service contestée.

La réclamation doit être adressée à l'adresse électronique [pegasus@pegasus.trade](mailto:pegasus@pegasus.trade)

La réclamation doit inclure les détails suivants : la description précise du défaut ou de la non-conformité, la référence du produit ou de la prestation, ainsi que toute preuve photographique ou documentaire à l'appui de la réclamation.

Suite à la réception de la réclamation, PEGASUS s'engagera à examiner la situation et à apporter une réponse dans un délai raisonnable selon le cas et à compter de la réception de la réclamation.

Si la réclamation est jugée recevable, PEGASUS se réserve le droit de procéder ; à une expertise et/ou à la réparation et/ou au remplacement et/ou au remboursement du produit et/ou de la prestation, à sa seule discrétion.

En aucun cas, PEGASUS ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou consécutifs résultant de la non-conformité des produits ou services.

La présente clause de réclamation ne limite pas les droits légaux de l' Acheteur en vertu des lois applicables en matière de garantie légale.

La présente clause de réclamation ne se substitue pas aux obligations de l' Acheteur en vertu des clauses 3 et 4 de ces CGV.

### **CLAUSE 8 - RENONCIATION**

En cas de renonciation par l'une ou l'autre des parties à l'un de ses droits à l'égard de l'autre partie ou à l'égard de toute question ou tout défaut survenant dans le cadre du Contrat sera interprété comme une renonciation à tout droit ultérieur, qu'ils soient de même nature ou de nature différente.

Chaque partie convient qu'elle a le devoir d'atténuer les dommages.

### **CLAUSE 9 - LIVRAISON**

La livraison est effectuée :

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- Soit par le dépôt de la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.
- Soit par la livraison d'un transporteur directement au client

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement contractuel.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'application de remise ou quelconque rabais
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

### **CLAUSE 10 - FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société PEGASUS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découlent d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### **CLAUSE 11 - TRIBUNAL COMPÉTENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit du Royaume-Uni.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du Royaume-Uni, qui est le seul compétent dans le cadre de ces CGV